

Les Infos de Base

mercredi 7 juin 2006
volume 9, numéro 23
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Règlements du Québec*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 23 du 7 juin 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 7 juin 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 23 du 7 juin 2006, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 22 du 3 juin 2006. Tous les règlements sous M-35 et M-35.1 qui sont encore en vigueur se retrouvent maintenant sous l'alphanumérique M-35.1 et ils ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1^{er} avril 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 23 juin 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 22 du 31 mai 2006, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 21 du 27 mai 2006.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2006.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments, [R.R.Q., c. A-29.01, A.M., 014-1999 du 15-09-99, (1999) 131 G.O. 2, 4509], annexe.

Règlement modifiant le Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments, A.M. 2006-011 du 18-05-06, (2006) 138 G.O. 2, 2284, aa. 1-5.

Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel, [R.R.Q., c. C-29, r. 3.02], aa. 12, 97-146.1, 246, 259, 262, ann. II.

Règlement modifiant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel, C.T. 203752 du 23-05-06, (2006) 138 G.O. 2, 2318, aa. 2-7.

Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel, [R.R.Q., c. C-29, r.

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

3.3.01], aa. 9, 118-153, 215, 216, ann. II.

Règlement modifiant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel, C.T. 203754 du 23-05-06, (2006) 138 G.O. 2, 2338, aa. 2-6.

Règlement sur les taux unitaires applicables au calcul des droits relatifs au permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 3], ann. 1.

Taux unitaires applicables au calcul des droits relatifs au permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois, Avis, (2006) 138 G.O. 1, 595.

Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, [R.R.Q., c. **I-13.3**, r. 0.0002], aa. 18, 33, 112, 139, 139.1, ann. 3, 5.

Règlement modifiant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, C.T. 203753 du 23-05-06, (2006) 138 G.O. 2, 2328, aa. 1-7.

Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, [R.R.Q., c. **I-13.3**, r. 0.003.2], aa. 25, 37, 41, 188, 188.1, 204, 205, 269, 269.1, ann. 3, 5, 15.

Règlement modifiant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, C.T. 203751 du 23-05-06, (2006) 138 G.O. 2, 2307, aa. 2-13.

Arrêté ministériel concernant la délégation de l'exercice des pouvoirs attribués au ministre des Ressources naturelles et de la Faune par la Loi sur les mines, à l'exception de ceux relatifs au pétrole, au gaz naturel, à la saumure et aux réservoirs souterrains, [R.R.Q., c. **M-13.1**, A.M. 2006-023 du 23-05-06, (2006) 138 G.O. 2, 2373], nouveau.

Arrêté ministériel concernant la délégation de l'exercice des pouvoirs attribués au ministre des Ressources

naturelles et de la Faune par la Loi sur les mines, à l'exception de ceux relatifs au pétrole, au gaz naturel, à la saumure et aux réservoirs souterrains, [R.R.Q., c. **M-13.1**, r. 0.1.04], remplacé.

Arrêté ministériel concernant la délégation de l'exercice des pouvoirs attribués au ministre des Ressources naturelles et de la Faune par la Loi sur les mines, à l'exception de ceux relatifs au pétrole, au gaz naturel, à la saumure et aux réservoirs souterrains, A.M. 2006-023 du 23-05-06, (2006) 138 G.O. 2, 2373, a. 8.

Règlement sur le fonds de roulement des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 57], a. 14.

Règlement modifiant le Règlement sur le fonds de roulement des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, Décision 8613 du 26-05-06, (2006) 138 G.O. 2, 2347, a. 1.

Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, [R.R.Q., c. **Q-2**, D. 340-2006 du 26-04-06, (2006) 138 G.O. 2, 1995], nouveau.

Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie, [R.R.Q., c. **R-6.01**, D. 437-2006 du 24-05-06, (2006) 138 G.O. 2, 2279], nouveau.

Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie, [R.R.Q., c. **R-6.01**, r. 0.2], remplacé.

Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie, D. 437-2006 du 24-05-06, (2006) 138 G.O. 2, 2279, a. 53.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.